

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 19 mai 2011
à la Salle de spectacles**

9ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 19 mai 2011, 20 h. 15

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président présente les salutations habituelles et prie la secrétaire de procéder à l'appel, conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil.

L'appel fait ressortir la présence de 63 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 12 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Ayer Danielle	Petitpierre Rémy
Eareby Mohammed	Philippe Antoine
Gauthier Reymond	Rouyet Line
Jeanrichard Jean-François	Sartoretti Christine
Montalbano Laura	Scala Michele
Montemari Pascal	Von Gunten André

Absents : (4) Mmes et MM. Pascal Barraudy, Ali Ghassem, Rose-Marie Matti, Raquel Vega.

1 conseiller est arrivé après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que la commission des pétitions chargée du rapport concernant une antenne de téléphonie mobile sur le toit d'un immeuble locatif à la pl. de la Gare 10 n'est pas en mesure de rapporter à ce conseil. Il sera donc traité lors du prochain conseil.

La commission chargée du rapport concernant le préavis 108 sur le CIGM rapportera également au prochain conseil.

Le Président a reçu

- une interpellation de Mme Victoria Ravaioli concernant le prix du parking du Censuy pour les utilisateurs de la piscine et alentours;
- une interpellation de Mme Victoria Ravaioli concernant des mesures de rétorsion à l'encontre d'un employé des TL délégué syndical;
- une interpellation de M. Pascal Waeber sur les jeunes au RI.

Ces questions seront traitées au point 18 de l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2011.

3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
8. Pétition pour la régulation du trafic sur la rue du Simplon.
M. Jean-Daniel Roulier, Président-rapporteur.
9. **Préavis No 107-2011** – Retransmission des séances du Conseil communal.
M. Didier Divorne, Président-rapporteur.
10. **Préavis No 109-2011** – Foyer Sainte-Famille à Renens – Incidences financières de l'adhésion de la garderie au réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier.

M. Roland Divorne, président-rapporteur.
11. **Préavis No 110-2011** – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher et consorts relatif à la "création de ruchers urbains à Renens."
M. Richard Neal président-rapporteur.
12. **Préavis No 111-2011** – Collecteurs eaux claires et eaux usées - Rue de Lausanne 35-37.
M. Nicolas Freymond, président-rapporteur.
13. **Préavis No 112-2011** – Rénovation de la Ferme des Tilleuls et création d'une fondation.
Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse.
14. **Préavis No 113-2011** – Acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
15. **Préavis No 114-2011** – Réfection des vestiaires et remplacement des canalisations de la salle de gymnastique de l'Hôtel-de-Ville.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
16. **Préavis No 115-2011** – Constitution de la société CADOUEST SA pour le développement du chauffage à distance sur le territoire des communes de Renens et de Prilly –Autorisation à la Municipalité à participer au capital-actions de la Société CADOUEST SA pour un tiers du capital social soit 4'000'000 de francs – Octroi d'un cautionnement solidaire.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
17. **Préavis N° 116-2011** - Réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
18. Motions, postulats, interpellations.
19. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2011.

La discussion n'est pas utilisée. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président en remercie son auteure.

3. Communications de la Présidence.

• **Résultat des élections communales.**

Au second tour, on été élus tacitement à la Municipalité: M. Olivier Golaz
M. Jean-Marc Dupuis

Au premier tour pour la syndiculture, il n'y a eu qu'une seule candidate: Mme Marianne Huguenin, qui a été élue tacitement, le deuxième tour étant annulé.

• **Résultats de la votation du 15 mai 2011**

Objet No 1: Déchets nucléaires

Bulletins rentrés	2'611	OUI	777
Blancs	57	NON	1775
Nuls	2		
Valables	2552	Participation	33,35%

Objet No 2: Salaire minimum

Bulletins rentrés	2'612	OUI	1507
Blancs	39	NON	1061
Nuls	5		
Valables	2568	Participation	33,37%

Objet No 3: Prestations complémentaires

Bulletins rentrés	2'610	OUI	1705
Blancs	33	NON	870
Nuls	2		
Valables	2575	Participation	33,34

- Arrêté de convocation concernant l'initiative intitulée "Pour renforcer la sécurité à Renens". Cette votation aura lieu le 19 juin.
- Assermentation des nouvelles autorités communales pour 2011-2016: il s'agit bien du 28 juin à 17 h 30 (et non 17 heures comme annoncé précédemment). Les dates des assermentations des membres des associations de communes ont également

été fixées. Les conseillers 2011-2016 ont également reçu une fiche à remplir et à retourner.

- Chaque groupe politique représenté au Conseil lors de la prochaine législature est prié de nommer un membre du bureau provisoire qui fonctionnera lors de la première partie de la cérémonie d'assermentation, présidée par M. le Préfet. (délai 25 mai).
- Concernant le poste de secrétaire, une procédure est en cours concernant son recrutement. Le bureau pourra ainsi présenter un ou une candidate lors de l'assermentation. Il faudra également nommer un-e secrétaire suppléant-e, dont le rôle principal, outre de remplacer le-la secrétaire en cas de maladie ou accident, est de relire et corriger le Procès-Verbal des séances du Conseil. Il est bien qu'il ou elle fasse partie du Conseil.
- Election complémentaire pour le groupe UDC des cinq candidats manquants.
- Election des viennent-ensuite suite à la démission de fait des municipales et municipaux élus.
- Journée de la coordination des villes suisses le 26 mai sur le thème du partenariat public-privé.
- Une nouvelle convention de législature a été préparée entre les présidents de partis et de groupe et a été mise en consultation. Pour constituer cette convention, la population déterminante pour Renens pour les associations intercommunales ne nous était pas connue. Au 31 décembre passé, le chiffre officiel du SCRIS est de 19'456 habitants pour Renens. Nous serons donc un de plus comme représentant à la Polouest et à l'ORPC, soit neuf représentants. Il sera donc créé une commission à neuf membres pour ces deux entités. Le siège supplémentaire sera octroyé au groupe Fourmi rouge, le plus grand groupe de ce futur conseil.
- La commission des finances ne souhaite pas traiter le préavis 115, pour cause de surcharge de travail Une commission ad'hoc sera nommée.
- **Agape après le prochain conseil: prière de s'inscrire.**

Mme Rosana Joliat rappelle le vœu de la commission, que le bureau établisse un cahier des charges pour le-la secrétaire suppléant-e. Les présidents de groupe en ont besoin pour présenter des candidats lors de la séance d'assermentation.

M. le Président répond que ce n'est pas prêt, mais rappelle que le travail est déjà connu.

M. Didier Divorve désire connaître le nom des 5 personnes élues à l'UDC, par élection complémentaire.

M. le Président donne lecture de ces cinq noms. Il s'agit de **Mmes et MM. Joao Batista DOMINGOS, Geneviève BONZON, Sandra MARTINS, Gérard DUPERREX et Antonio LEPORE.**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce le programme du 18 juin, avec la remise du prix WAKKER aux huit communes du district de l'Ouest lausannois: Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix et à la Ville de Lausanne, qui font partie du DSOL. Il s'agit d'un prix très prestigieux au niveau suisse, qui a été attribué cette année dans le cadre des travaux du SDOL à nos neuf communes. Le 18 juin sera une journée qui marquera cette remise de prix. Toute la journée, des animations dans plusieurs endroits de l'Ouest lausannois. Il y aura des vols en montgolfière, qui nous permettront de prendre un peu de hauteur, des joutes oratoires, des expositions, une balade, des témoignages sur l'identité de l'Ouest, et cela se terminera par une fête à Malley. Il y aura en même temps le festival du Théâtre en herbe, une Feria Flamenca.

La discussion n'est pas utilisée.

5. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances: " La Commission des finances s'est réunie le mardi 17 mai 2011 afin d'examiner les incidences financières des quatre préavis déposés par la Municipalité lors de la présente séance de Conseil.

Par le **préavis 113**, tout d'abord, la Municipalité sollicite un crédit cadre de CHF 400 000.- pour l'acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes. Cet achat est censé permettre une économie de CHF 24 800.- par an par rapport à la location actuelle auprès du SIE SA. Après avoir vérifié que ce montant figure au plan des investissements, c'est par 7 voix contre 0 (zéro) et 3 abstentions que la commission a accepté les incidences financières de ce préavis.

Le **préavis 114** concerne la réfection des vestiaires et le remplacement des canalisations de la salle de gymnastique de l'Hôtel de Ville pour un montant de CHF 259 000.- TTC. Une demande de subvention couvrant la totalité de cet investissement est en cours d'élaboration et sera prochainement déposée auprès de la Commission cantonale du fonds du sport. C'est à l'unanimité que la commission a accepté ces incidences financières.

À travers le **préavis 115**, la Municipalité propose de constituer une société anonyme (SA) avec les communes de Lausanne et Prilly afin de développer le chauffage à distance dans notre commune. Elle sollicite à cet effet l'octroi d'un crédit de CHF 4 000 000.-, additionné d'un montant de CHF 4 599.90.-, et l'autorisation pour un cautionnement des futurs emprunts de la SA à hauteur de CHF 3 700 000.-, respectivement CHF 1 850 000.- en cas de participation du Canton de Vaud. La valeur de l'apport en nature de la Commune de Lausanne a été estimée à CHF 4 000 000.- par un tiers indépendant. La Commission a demandé à la Municipalité de transmettre à la commission chargée d'étudier ce préavis ce rapport d'évaluation. La

rentabilité future du réseau de la SA a été estimée à 3-4% par an sur 60 ans dans le cadre du « business plan » élaboré par les Services industriels lausannois. La Commission a demandé que ce document soit également communiqué à la commission ad hoc. Au vote, c'est à l'unanimité que la commission a accepté les incidences financières de ce préavis.

Enfin, le **préavis 116** a pour objet la réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay pour un montant de CHF 920 000.- TTC. D'un point de vue comptable, la Municipalité a considéré ce type d'entretien lourd comme une dépense à imputer au compte de fonctionnement, partant du principe qu'il ne s'agit ni d'un achat, ni d'une création ou d'une amélioration d'un bien durable pouvant à ce titre être considéré comme un investissement, bien que la réfection du revêtement bitumeux ait une durée de vie de plusieurs années. De plus, certains travaux d'entretien courant ont été différés ces dernières années en raison de la réalisation probable, dans un délai de 6 à 10 ans, des travaux liés au projet de ligne de bus à haut niveau de service (BHNS). Cette option comptable permet, par le biais de la péréquation directe (« couche thématique transport »), d'obtenir un remboursement à raison de 75 % de la dépense totale imputée au compte de fonctionnement. Après déduction du remboursement de quelque CHF 690 000.-, qui surviendra d'ici au bouclage des comptes 2012, la charge nette pour la commune sera ainsi ramenée à CHF 230 000.-. À l'inverse, si l'on procède par voie d'investissement, le remboursement est calculé sur la base des amortissements. Il faudrait ainsi amortir ces travaux sur 30 ans pour récupérer, mais seulement progressivement, la somme de CHF 690 000.-. Or, comme d'importants travaux sont prévus à moyen terme sur cette rue, il ne serait plus possible d'amortir l'investissement sur 30 ans et notre commune perdrait par conséquent une manne importante provenant des couches thématiques transports. Le financement de cette charge par le compte de fonctionnement constitue donc la meilleure option d'un point de vue financier. Il comporte toutefois l'inconvénient de se répercuter négativement sur la marge d'autofinancement. Budgétée à CHF 145 500.-, celle-ci sera inévitablement négative en 2011 si ce préavis est adopté. Partageant l'avis de la Municipalité, la commission a estimé que l'abaissement de la charge nette primait sur la marge d'autofinancement et a accepté à l'unanimité les incidences financières de ce préavis."

La discussion n'est pas utilisée.

6. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Pas de communication

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

8. Pétition chargée du rapport sur la régulation du trafic à la rue du Simplon.

M. Jean-Daniel Roulier, président-de la commission des pétitions, donne lecture du rapport ci-dessous: "La commission des pétitions s'est réunie le 24 mars 2011 à la rue du Simplon, à la hauteur de l'école.

Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Marinella Bianchi Rojo, Brigitte Rohr et Simone Szenyan-Reymond et de MM. Pascal Golay et Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur. Mme Line Rouyet et M. Jakup Ahmeti étaient absents.

M. Olivier Golaz, municipal de la Sécurité Publique, M. Christian Séchaud, commandant de la Police de l'Ouest et M. Martin Hofstetter, chef de service au Centre Technique Communal, représentaient la Commune de Renens.

Six pétitionnaires étaient également présents.

Texte de la pétition :

Les soussignés prient la Municipalité de bien vouloir prendre rapidement des mesures de modération du trafic automobile à la rue du Simplon, depuis le giratoire situé en-dessous des voies CFF jusqu'à l'avenue du Censuy. La présence de l'école et le fait que de nombreux parents et enfants empruntent cette artère justifient la régulation des passages piétons ainsi que l'installation de systèmes de ralentissement. De telles mesures auraient aussi pour effet de diminuer les nuisances sonores, actuellement très importantes.

Merci d'avance de l'attention que vous porterez à notre préoccupation.

Cette pétition est appuyée par 236 signatures.

Il est également donné connaissance d'une lettre du 26 mars 2011, émanant de Mme A. Khan, leader des pétitionnaires :

Suite à notre rencontre du 24 ct., je vous transmets en quelques points le résumé de nos réflexions quant à l'objet susmentionné :

- feux au passage pour piétons situé entre la société Mauerhofer & Zuber et le no 9.*
- panneaux clignotants pour signaler la présence de l'école (aussi bien pour les véhicules venant du rond-point situé sous la gare que pour ceux qui viennent du Censuy)*
- patrouilleurs au passage pour piétons situé entre l'école et le no 7; du lundi au vendredi, selon les horaires scolaires (chômeurs, personnes au RI, retraités, ...)*
- grillage longeant la haie déjà plantée au no 7, à installer côté intérieur du quartier (pour éviter que les ballons ne finissent sur la route)*
- ralentisseurs entre le rond-point du Censuy et le passage pour piétons MZ/no 9, dans les deux sens de la circulation; les spécialistes sont à même de trouver des solutions simples, peu coûteuses et respectueuses des normes en vigueur. Leurs idées sont les bienvenues.*
- Ou, par exemple, des statues en bois figurant des enfants et réalisables par une voisine étudiante à l'ECAL (à installer en plusieurs points le long de cette même portion de route, dans les 2 sens de la circulation). ...*

D'avance nous vous remercions de joindre ces points à notre pétition et de nous soutenir dans cette démarche qui revêt une importance toute particulière pour les usagers.

Cordialement,

pour les pétitionnaires

(s) A. Khan

P.S. : M. Cyril Apotelloz offre ses services gratuitement en cas de traçage routier.

M. Jean-Daniel Roulier et M. Olivier Golaz souhaitent la bienvenue à tous les participants. La parole est ensuite donnée à M. Christian Séchaud qui nous apprend que ce tronçon de route, bien que beaucoup fréquenté n'a occasionné, entre 2008 et 2010, que 30 accidents, dont aucun mortel.

A la question d'un pétitionnaire qui demandait pourquoi les bandes rouges attirant l'attention des automobilistes avaient été enlevées, il est répondu qu'elles étaient en mauvais état et n'étaient pas conformes à la loi. Il nous est également expliqué qu'une limitation à 30 km/h n'est pas rationnelle vu l'importance de l'artère. La pose de ralentisseurs de trafic posent également problème en raison des bus T.L. empruntant cette route.

L'école est située entre deux passages pour piétons. La visibilité est très bonne pour celui côté voies CFF. Par contre, l'autre passage pourrait être protégé. MM. Séchaud et Hofstetter suggèrent de déplacer la signalisation lumineuse de l'av. des Baumettes, inutilisée depuis l'installation des 30 km/h.

Les représentants de la Commune de Renens ainsi que les pétitionnaires sont remerciés de leur collaboration et libérés.

La commission des pétitions conclut la séance en priant, à l'unanimité, le Conseil communal, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport."

Le Président ouvre la discussion.

M. Gian-Luca Ferrini (PSR) rappelle que lorsqu'il a déposé en 2006 (début de législature) une interpellation pour la sécurité à la rue du Simplon, la réponse a été: pas de mort, pas de problème. En 2011, la réponse à la pétition sur le même sujet, fait mention de plus d'un accident par mois sur ce tronçon (*que* 30 accidents!), ce qui semble anodin pour la Police de l'Ouest, mais pas pour lui. Toujours la même réponse: pas de mort, pas de problème. Il espère qu'on ne devra pas avoir un jour (en 2015, peut-être?...) un accident mortel à la rue du Simplon, avec à ce moment-là, une réponse du dicastère de police: trop tard! Prévenir, anticiper, prévoir, voilà ce qu'il attend du dicastère de police, et non simplement d'attendre que les problèmes se concrétisent pour réagir. Il invite donc les conseillers à transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, et il invite également le dicastère de police à prendre cette fois un peu plus au sérieux le problème de la sécurité à la rue du Simplon.

M. Olivier Golaz, Municipal, répond que, suite à l'interpellation de 2006, le passage pour piétons situé à la hauteur du No 7 de la rue du Simplon a été sécurisé par une berne centrale. La police fait son travail, elle essaie de sécuriser, de mettre des

patrouilleurs dans les carrefours dangereux. "Mais on ne peut pas mettre un patrouilleur derrière chaque passage piéton." Il est vrai qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a eu *que* 30 accidents, mais qu'il y en a eu trente, et que c'est trente accidents de trop, en particulier celui qui a eu lieu dernièrement sur le passage piétons, où, fort heureusement, il n'y a eu que des blessures légères. Il souhaite qu'il n'y ait jamais de mort à cet endroit et il fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter des améliorations. Le passage piétons le plus incriminé est celui qui se situe à la hauteur de MZ, au No 30, où la visibilité est extrêmement mauvaise. Il invite vivement le Conseil à transmettre cette pétition à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. C'est à l'unanimité que le Conseil vote la transmission de cette pétition à la Municipalité.

9. Préavis No 107-2011- Retransmission des séances du Conseil communal.

M. Didier Divorne, président-rapporteur donne lecture de son rapport:

"La Commission s'est réunie le jeudi 7 avril 2011 à l'Hôtel de Ville, Salle de la Municipalité

Étaient présents les conseillères et conseillers suivants: Jean-Marc Reymond, Jean-Daniel Roulier, Pascal Golay, Myriam Coleman, Richard Neal, Jean-François Jeanrichard et Didier Divorne (président et rapporteur).

La commune était représentée par Mme Huguenin, Syndique et Mme Katia Pierrehumbert de l'administration générale. M. Dominique Vidmer de la société Sonomix Sàrl et M. Thierry Huguenin de la société TvT Services S.A étaient également présents.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. Un petit historique est relaté par Mme la Syndique. Il est relevé que les conditions cadre techniques permettant la diffusion (et rediffusion) de nos séances ont bien évolué en un peu moins de 12 mois, date du dernier préavis traitant de cette thématique.

La solution proposée permettra en effet une diffusion en direct tant sur les abonnés des téléseaux desservis par Boisy TV (dont Renens) que sur Internet. De plus, une copie indexée des débats sera à disposition pendant 12 mois sur Internet, permettant, grâce à l'index, un accès direct à un sujet de discussion. De plus, la solution proposée est intéressante financièrement parlant. Elle coûtera environ 500.- de plus par séance qu'actuellement à cause de la mise à disposition d'un nouveau serveur informatique. Puis le prix baissera et chaque séance nous coûtera ensuite 130.- de plus qu'aujourd'hui.

M. Vidmer de Sonomix Sàrl présente les aspects techniques des solutions proposées alors que M. Huguenin, de TVT Services S.A., précise les conditions auxquelles les abonné-e-s de notre télésexeau pourront accéder à ces retransmissions. Les détails évoqués sont ceux qui sont repris sous les points 6 et 7 du préavis 107-2011.

La discussion est ensuite ouverte. De nombreuses questions techniques ont été traitées. Les réponses aux questions plus générales sont reprises ci-dessous.

- La transmission du signal vidéo n'aura aucune influence sur les autres utilisateurs d'Internet. La transmission est effectuée par une ligne dédiée à cette seule activité.

- L'enregistrement se fait à double; une fois en local et une fois chez l'hébergeur Internet Infomaniak à Genève qui en assure la diffusion (streaming) en direct sur Internet.
- Le stockage des vidéos se fera dans les locaux de Sonomix Sàrl. Un DVD sera mis à disposition de notre commune. Les images tournées sont la propriété de Renens, Sonomix Sàrl n'ayant aucun droit sur elles.
- Les dates et heures de nos conseils seront en principe diffusées par Boisy TV. M. Vidmer s'occupe de contacter Boisy TV en ce sens.
- Une petite étude actuellement en cours permettra probablement de faire un contrat avec Google. Le but est de pouvoir obtenir des statistiques quant aux visualisations de nos séances de conseil.

Suite à ces discussions, les conclusions du préavis sont mises au vote. C'est à l'unanimité des commissaires présent-e-s qu'elles sont acceptées. "

La discussion n'est pas utilisée.

M. Divorne lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 107-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE que soient portés au budget 2012 et suivants les frais occasionnés par les retransmissions des séances du Conseil communal à la télévision et sur internet.

Cette dépense sera portée au compte de fonctionnement (nouveau) N° 1000.3182 , intitulé «Retransmission des séances du Conseil communal».

La charge relative aux retransmissions des séances en 2011 entre dans le budget prévu.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité, moins un avis contraire et une abstention.

10. Préavis No 109-2011 - Foyer Sainte-Famille à Renens - Incidences financières de l'adhésion de la garderie au réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

M. Roland Divorne, président-rapporteur, donne lecture de son rapport: " La commission s'est réunie le mercredi 6 avril 2011 à la Salle de conférence de la salle des spectacles, à 19H00.

Commissaires présents: Mmes Nicole Divorne, Sylvia Mermoud, Frei Irène, Maria del Mar Rodriguez, Marinella Bianchi Rojo. MM. Christophe Kocher, Neal Richard et Divorne Roland, président.

Pour la Municipalité et l'administration: Mme Jacqueline Schwab, MM. Jean-Pierre Rouyet et Jean-François Clément.

Mme Anne Curchod directrice de deux structures d'accueil de Renens.

M. Alberto Simonato, président de l'association du Foyer Ste-Famille.

M. le président ouvre la séance et donne la parole à la Municipalité.

Messieurs Jean-Pierre Rouyet et Alberto Simonata retracent l'historique du foyer Sainte-Famille qui a été créé au début du 20^{ème} siècle. Dans les années 1970 elle accueille un internat pour les orphelins et développe ses activités avec une garderie et des locaux de vie.

A ce jour la garderie est occupée par 63 enfants (47 enfants réseau, 13 enfants hors-réseau et 3 enfants hors-réseau et hors Ouest Lausannois).

La ville de Renens et le Foyer Sainte Famille entretiennent d'excellentes relations depuis plus de 20 ans. Financièrement la Municipalité a toujours marqué son soutien aux activités du Foyer et depuis 2008 la Municipalité a inscrit une subvention annuelle de Fr. 20'000.-.

Suite au départ d'une sœur et aux exigences en terme d'organisation du SPJ, le foyer a dû engager plus d'éducatrices et une directrice dont les salaires sont plus élevés que ceux des sœurs. Face à ces exigences, le Foyer ne pouvait plus assurer sereinement ses finances (internat et garderie).

Le comité du Foyer, suite aux différentes rencontres avec la Municipalité, a sollicité à l'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier.

La FAJE a confirmé qu'elle ne pourrait subventionner la garderie du Foyer, qu'à partir du moment où elle serait membre du réseau.

Questions / réponses

Pourquoi le Foyer devrait-il adhérer au réseau et si une subvention (couvrant le déficit du foyer) ne serait pas plus intéressante ;

Personne ne pense que le conseil Communal autoriserait une subvention de ce type.

Combien de personnes travaillent actuellement dans le Foyer ;

Une directrice (53 ans), trois éducatrices et deux auxiliaires. Soit six EPT.

Quels seront les tarifs ;

Ils sont fixés par le réseau.

Au vu des tarifs unique du Foyer (Fr. 700.--), les familles ont été avisées en novembre 2010 et mars 2011 sur les conséquences financières des nouveaux tarifs du réseau.

Quelles économies au vu que la structure existe déjà ;

La Municipalité renonce au projet de la Croisée qui figure au plan des investissements 2012-2013, soit (1.3 mio).

Le Foyer est-il aux normes avec ses locaux ;

En adhérant au réseau, le Foyer répond aux exigences du SPJ.

Pourquoi la commune ne reprendrait pas le bâtiment ;

Le Foyer Sainte-Famille est une institution catholique et gère aussi un internat et des locaux de vie.

Y aura-t-il des conséquences pour la liste d'attente ;

Les enfants ne sont pas inscrits en fonction de leurs situations financières.

Quel est le planning des demandes ;

Pour 2011, 35 places

Pour 2012, 40 places

Pour 2013, 45 places

Pour 2014, 50 places

Cette évolution de 5 en 5 permet de fixer la prise en charge du loyer et du déficit pour les 4 années à venir.

Les commissaires soulignent la qualité de ce préavis et soulèvent que celui-ci est un très bon projet pour notre commune.

Au vote des conclusions, le préavis 109-2011 est accepté à l'unanimité par les commissaires."

La discussion n'est pas utilisée. **M. Divorne** lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 109-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2011, inhérentes à l'adhésion de la garderie du Foyer Sainte-Famille, à imputer au compte N° 7100.3655.04 «Participation au déficit à des tiers - réseau AJE» - permettant ladite adhésion;

PREND ACTE que soient portées au budget 2012 et suivants, les charges supplémentaires, inhérentes au présent préavis, à imputer au compte N° 7100.3655.04 «Participation au déficit à des tiers - réseau AJE».

Le Conseil accepte ces conclusions à l'unanimité.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, remercie le Conseil de ce vote, qui permettra une poursuite sereine des activités de la garderie du foyer Sainte Famille et présente un beau potentiel d'augmentation de l'offre en places dans les lieux d'accueil de Renens et du réseau.

11. Préavis No 110-2011 – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher et consorts relatifs à la "création de ruchers urbains à Renens."

M. Richard Neal, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La Commission s'est réunie le 5 avril 2011, à 19h au C.T.C. avec Mmes Annelise Besançon, Gisèle Martin, Rosana Joliat, Nathalie Kocher, Danielle Ayer et MM. Jean Pierre Leyvraz et Richard Neal (président-rapporteur). M. Antoine Philippe est absent.

Pour la Municipalité et l'administration communale, MM. Perreten et Peneveyre, Chef de service.

Le Président-rapporteur ouvre la séance et donne directement la parole à la Municipalité.

M Perreten salue les membres de la commission, et fait remarquer que le préavis répond complètement au postulat, puis donne la parole à M. Peneveyre pour des informations concernant l'implantation des ruches.

Il est proposé d'implanter dans un premier temps trois ruches sur un terrain communal déjà délimité par une clôture, d'une grandeur d'environ 300 m² situé dans le square de la Source.

Sur ce terrain seront plantés des bosquets indigènes d'à peu près 2 mètres de hauteur pour créer un écran naturel. Un cabanon construit par les ouvriers de la Commune sera aussi installé pour stocker le matériel d'entretien des ruches. Les ruches elles-mêmes seront achetées dans un magasin spécialisé à Villeneuve.

La fabrication de miel dit urbain présente plusieurs avantages :

- Les abeilles sont à l'abri des insecticides et désherbants car leur usage est interdit en zone urbaine.
- La qualité du miel est meilleure car la diversité des pollens est grande.
- Les ruches pourront être visitées par les classes de la commune pour des cours sur le miel et les abeilles, par exemple.

C'est M. Jean-François Créteigny, employé communal depuis 20 ans, et qui s'occupe déjà de la volière, qui sera chargé de l'entretien des ruches. Il suivra un cours payé par la Commune, pour se former, et il sera suivi au début par un apiculteur expérimenté.

Les trois ruches devraient fournir environ 150 kg de miel par année. Celui-ci sera distribué gratuitement dans les E.M.S. de la Commune, ainsi que dans des petits pots pour les élèves lors des visites de classes ou pour d'autres occasions.

Normalement, il ne faut pas craindre des problèmes de vandalisme contre les ruches, mais si jamais cela se produisait, les ruches pourraient être déplacées sur le toit du C.T.C. En effet, dans plusieurs autres villes les ruches se situent au niveau des toits. Exemple célèbre : les ruches de l'Opéra de Paris.

Si le Conseil communal donne son accord, les ruches pourront être installées dans un délai d'environ une à deux semaines.

Après une courte délibération, la commission approuve le préavis à l'unanimité, mais en formulant le vœu suivant : « Que les habitants de la périphérie directe soient informés que des ruches vont arriver dans leur quartier avant de les installer. »

Le président ouvre la discussion.

Mme Betty Forestier (PLR): "Pourquoi que trois ruches à Renens? Si des privés offraient en emplacement pour mettre d'autres ruches?"

M. Richard Neal: "En commission, cette question a été posée. Il faut démarrer dans la formation de l'employé communal."

M. Michel Perreten: "Pour installer des ruches, aucune autorisation n'est requise. Cependant, il est recommandé de remplir un formulaire au Service de la consommation des affaires vétérinaires du Canton de Vaud. Ce formulaire a pour seul but de recenser les ruches. De plus, une information au voisinage est souhaitable. M. Crétegny, qui s'occupe déjà de la voilière, fait cela bénévolement comme hobby. On en mettra quelques-unes de plus, mais si cela prend de l'ampleur, ce sera plus possible au niveau bénévole."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge): "Je trouve bien qu'on informe les habitants du quartier avant d'y installer les abeilles. Il demande que le message soit positif, qui suscite l'enthousiasme, où on vante le caractère pionnier de cette expérience, où l'on attire l'attention sur les caractéristiques de ce miel, son absence de pesticides et sa richesse exceptionnelle vu la quantité de fleurs en tous genre, locales ou exotiques, qu'on trouve en ville. Le message serait encore plus enthousiasmant si on promettait aux habitants un petit pot pour la première fois, afin de satisfaire leur légitime curiosité."

M. Michel Perreten, Municipal tiendra compte des remarques de M. Leyvraz.

La discussion n'est plus utilisée. **M. Neal** lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 110-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher et consorts intitulé : "création de ruchers urbains à Renens";
- de créer un rucher urbain en Ville de Renens pour un montant de Fr. 5'600.-- environ et des frais de fonctionnement annuels de Fr. 1'000.-- environ.

L'achat de ce rucher urbain et les frais annuels seront comptabilisés, dès 2011, dans le compte budgétaire N° 3940.3145 - Entretien et aménagement des espaces verts.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

12. Préavis No 111-2011 – Collecteurs eaux claires et eaux usées – Rue de Lausanne 35-37.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances, donne lecture de son rapport: " La Commission des finances s'est réunie le 10 mai 2011 dans la salle de conférence de la salle de spectacle pour examiner le préavis cité en titre. Mmes Véronique Bovey Diagne et Sylvia Mermoud, ainsi que MM. Alain Amann, Roland Divorner, Pascal Golay, Cemal Ozcan, Jean-Marc Reymond, Eugène Roscigno, Reza Safai, Jacques Studer et Nicolas Freymond, président, étaient présents. M. Didier Divorner était quant à lui excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, municipale de l'urbanisme et des constructions, et M. Jean-François Clément, municipal des finances et des cultes, ainsi que par MM. Martin Hofstetter, chef de service au CTC, et Michaël Perrin, boursier communal. La commission remercie ces personnes pour les informations qu'elles lui ont fournies.

Projet municipal

La Municipalité propose de construire un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires sous le chemin d'accès entre la salle de spectacle et le bâtiment administratif de la rue de Lausanne 35 afin de remplacer le collecteur existant défectueux et de préparer la mise en séparatif de ce secteur avant l'arrivée du tram. Ces travaux figurent au plan des investissements et leur réalisation était originellement prévue pour 2012 et doit de toute manière précéder le démarrage du chantier du tram, en 2013.

La Municipalité a décidé d'anticiper ces travaux en raison de la détérioration du collecteur existant, situé sous les garages de PolOuest, qui entrave l'écoulement des eaux et nécessite des curages réguliers afin d'éviter une inondation du sous-sol des bâtiments avoisinants. Outre le caractère urgent de ces travaux, la Municipalité a motivé sa décision par les retards pris par d'autres projets en matière d'épuration des eaux, notamment les projets de collecteurs du Bugnon et des Ramiers, figurant au plan des investissements pour l'année 2011, mais qui ne pourront pas être réalisés cette année. Il s'agit donc d'aller de l'avant dans le vaste programme de mise en séparatif et, par ailleurs, d'alléger la liste des travaux prévus pour 2012. On relève également qu'à l'occasion de ces travaux l'ancienne fosse septique de la salle de spectacle sera démantelée.

Du point de vue financier, sur la base de la moyenne des quatre soumissions rentrées, les travaux sont devisés à Fr. 121 000.- TTC. Ce montant sera prélevé sur le

fonds « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », couvert par la trésorerie ordinaire et amorti en une seule fois.

Délibérations de la commission

C'est sans discussion et à l'unanimité que la commission a approuvé les conclusions du préavis telles que présentées par la Municipalité."

La discussion n'est pas utilisée. **M. Freymond** lit les conclusions du préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis n° 111-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs eaux claires et eaux usées à la rue de Lausanne 35-37.

2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 121'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 « Bureau technique », plus précisément sous le N° 3761 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ». La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », plus précisément dans le compte N° 3761.5010.144 - rue de Lausanne 35-37 - collecteurs EU + EC.

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ».

Le Conseil adopte ces conclusions à l'unanimité.

13. Préavis No 112-2011 - Rénovation de la Ferme des Tilleuls et création d'une fondation. .

Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse, étant excusée, c'est M. **Eugène Roscigno** qui donne lecture du rapport de la commission:

"La commission était composée de Mmes et MM. : Eugène Roscigno – Christophe Kocher – Roland Divorne – Eric Aeschlimann – Véronique Bovey-Diagne – Reza Safai – Ali Kilinc – Christine Sartoretti, président-rapporteur.

Pour la Municipalité: Mmes Marianne Huguenin – Myriam Romano – Tinetta Maystre – Michèle Dedellay – Céline Muzelle. MM. Mario Del Curto – Philippe de Almeida.

MM. Jean-François Clément et Jean-Daniel Leyvraz sont excusés.

Dans ce projet, deux démarches, la rénovation de la Ferme et l'idée d'un Autre Musée, se sont rencontrées presque simultanément.

La Ferme a été achetée pour être rénovée et ouverte au public. Cette rénovation se fera selon le standard des bâtiments administratifs, très simple et douce. Le bâtiment rénové pourra répondre à divers aménagements. L'avant-projet est fait par le CTC. Ensuite, plusieurs bureaux spécialisés dans ce genre de travail seront mandatés.

La ferme est délabrée, la molasse des façades est très abîmée, il y a des infiltrations d'eau vers les cheminées ; mais les murs, la toiture et la charpente sont sains. L'annexe (grange) a un très beau volume dont on pourra tirer parti. Le tram s'arrêtera en bordure du jardin.

L'idée de *L'autre Musée* présentée par Monsieur Mario del Curto est arrivée il y a trois ans sur le bureau du service de la Culture. Le rapport de la politique culturelle sur les 10 ans à venir propose trois grands projets : A court terme, le Corso ; il a été mis en veilleuse. À moyen terme, *L'autre Musée*. Et à long terme, la Maison des Cultures.

L'Autre Musée n'a pas de collections ni de programme d'exposition. Sa présentation des œuvres procède d'une démarche différente avec extensions, pendant trois à quatre mois. Comme il n'y a pas de programmation, il a plus de souplesse dans l'organisation.

Une collection du patrimoine renanais va être constituée et sera conservée dans les locaux. Les trois-quarts du volume sera affecté aux événements. Les collections étant de petite envergure, elles n'engendreront que peu de frais de conservation et de police d'assurance et seront conservées dans les conditions d'un appartement. Dans une première étape, il faut mettre la Fondation en route pour trouver des sponsors. Il y aura un financement de départ (dont frs.10'000.- de la commune de Renens). Le travail en amont est bénévole.

La commune de Renens apporte la maison rénovée. Ce sera une rénovation simple, les locaux bruts et en état. Les aménagements spécifiques ainsi que le budget de fonctionnement (frs 365'000.-) viendront après et seront financés par des commanditaires.

Les honoraires du suivi du chantier seront, selon le coût standard, au prix de frs.125.- de l'heure plutôt qu'un pourcentage du chiffre total. Il faut remarquer qu'il y a beaucoup de volume et peu de surface.

Les paysagistes et les acousticiens vont estimer le projet, toujours dans l'optique du standard de l'administration. L'entreprise qui s'occupe du verre va déménager. Avec l'arrivée du tram, le périmètre sera mis en valeur.

La commission se retrouve seule pour débattre de ce qui a été dit.

L'amendement proposé par M. Desarzens est refusé par sept commissaires et une abstention.

La création de la Fondation est acceptée à l'unanimité.

Vœu : La commission demande que le Conseil soit représenté au Conseil de Fondation.

Le crédit de frs. 636'000.- est accepté à l'unanimité."

Le Président ouvre la discussion.

M. Ali Hemma Devries (indépendant), regrette que par la création d'une fondation, le musée ne sera plus public, mais privé. Mis à part l'argument "recherche de fonds", il ne voit pas la nécessité de privatiser ce projet. La stratégie est-elle qu'avec le privé, on échappe au règlement sur les marchés publics et donc on fait comme on veut avec qui on veut?

Il reconnaît que le thème du musée est intéressant, mais regrette qu'on mette le Conseil devant un fait accompli, sans possibilité de proposer un contre-projet au travail de l'association "l'autre regard".

Il regrette qu'il n'y ait que deux partenaires: la commune, par sa municipalité, et l'association "l'autre regard": pourquoi pas de personnes externes?

Il s'interroge sur le manque de précisions quant aux travaux à effectuer (enveloppe, vitrages, énergie, travaux d'intérieur...).

Il se demande pourquoi on prévoit de faire appel à des spécialistes, en plus du CTC.

Il s'interroge sur le prix de fr. 750.-/m³, correspondant à des montants pour des bâtiments neufs, alors qu'on nous parle d'une rénovation simple et douce. Il cite à titre d'exemple, la rénovation de l'école de chimie, qui s'est élevée à 6 millions, alors qu'elle a un volume 5 fois supérieur à la ferme des Tilleuls. Il pense que la réalisation par la commune ne laisse pas l'opportunité de trouver des solutions originales et la manière la plus juste de mettre en valeur ce bâtiment.

Il ne comprend pas pourquoi le montant attribué aux prestations d'architecte pour les études correspond au tarif SIA, alors qu'on réalise des prestations par le service d'urbanisme...

En conclusion, le projet du musée lui semble être une belle opportunité pour ce bâtiment. Au vu des questions qu'il a présentées, il demande le renvoi de ce rapport, à la commission, pour des explications complémentaires.

M. Laurent Desarzens (indépendant) répète ses doutes quant à la thématique de ce projet. Il explique que chaque fois qu'on va au musée, c'est pour se confronter à un autre regard, celui de Leonard de Vinci ou de Botticelli, du Caravage, de Hodler, de Jean-Michel Bastia, Il exprime des doutes quant à l'interdisciplinarité, qu'on voit dans les musées de manière occasionnelle (ex. MUDAC à Lausanne). Il doute de la possibilité de faire durer un musée sur le thème présenté. Il trouve qu'il faut une collection à un musée? Il maintient son amendement de remplacer dans les conclusions *L'autre musée* par *le Musée du jouet*.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) apporte le soutien de son groupe à ce projet, qui s'inscrit dans une politique culturelle de plus en plus ouverte. "Après avoir mis sur pied, entre autres, les séances de cinéma en plein air, organisé des saisons

culturelles riches et diversifiées, nous avons désormais l'opportunité de continuer dans cette politique volontariste via le présent préavis. Nous sommes certains, et nous en réjouissons par avance, que la population de Renens et au-delà, s'appropriera ce lieu et le rendra vivant et populaire. L'élan ainsi donné assurera la promotion de Renens dans l'Ouest lausannois, région en plein essor. L'image de notre ville est en pleine mutation, tout en gardant une identité forte dont nous sommes fiers."

M. Roland Divorve (PLR), avant de recevoir ce préavis 112, et de siéger dans la commission, était opposé à tout projet à la ferme des Tilleuls. Ayant eu l'occasion de visiter le bâtiment, il a changé d'avis. Il trouve que ce bâtiment mérite d'être remis en état, car il est magnifique et fait partie du patrimoine. "Ce projet s'inscrit dans le développement de notre commune et de notre région (Malley, le tram, ateliers CFF), et je le soutiens à fond. Pour répondre à M. Desarzens, chacun a ses idées et les portes ne seront jamais fermées. Il faut oser laisser faire cette équipe, qui a mis en place ce projet. J'encourage le Conseil à voter le préavis tel que présenté et qu'on aille de l'avant avec notre musée pour les Renanais."

Mme Victoria Ravaioli (PSR) apporte le soutien du PSR au projet, magnifique et intéressant pour la culture à Renens, pour une maison d'ailleurs, mais d'ici.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts), apporte le soutien des Verts à ce projet et interpelle Monsieur Desarzens: "Vous avez souvent reproché à ce Conseil de manquer d'ouverture d'esprit et d'ambition. Or ce soir, ce projet magnifique de rénovation de la ferme des Tilleuls est un projet ambitieux, la création de cette fondation aussi, c'est dommage que votre avis diverge."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond par rapport aux coûts estimés dans le préavis. "On nous accuse de proposer un projet trop cher et de s'adresser à des spécialistes. J'aimerais rappeler d'abord que c'est un monument inscrit au patrimoine, note 3, de par sa façade et sa toiture. Il mérite donc un traitement particulier, c'est bien pour cela qu'on va chercher si nécessaire des spécialistes connaisseurs de ce type de bâtiment, pour ne pas faire d'erreur et le regretter par la suite. Les prix annoncés et estimés à +/- 20% devront être confirmés par les études. Mais si on compare avec l'Ecole de Chimie, qui est effectivement un exemple qui nous intéresse et duquel on s'inspire volontiers, il faut se rappeler que nous avons deux bâtiments et pas un seul, qu'on met un prix au m³. L'EMPD de l'Ecole de Chimie donnait un prix au m², qui semble converger.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) fait remarquer à M. Desarzens qu'il y a aussi l'art populaire. A Cuba, par ex., tout le monde joue de la musique, ce sont des artistes, qui n'ont pas toujours fait le conservatoire. Il y a des gens qui font de la cuisine, c'est aussi de l'art! L'art, cela dépend ce qu'on y met... Il y a l'Art élitare, avec un A, et puis il y a l'art populaire, et on en retrouve dans tous les pays. Si on cite des artistes connus, il faut se rappeler qu'il y en a qui ont été traités de fous et ont été reconnus par la suite, Il faut reconnaître qu'il y a des artistes partout, qu'il y a des gens qui n'ont peut-être pas pu se réaliser et qui se réalisent aujourd'hui. La dernière exposition de M. del Curto traitait de ce thème. Il a voyagé et a découvert des gens du peuple, des paysans, des maçons, etc, qui ont réalisé des œuvres. On peut

considérer que ce n'est pas de l'Art, mais on peut aussi le considérer comme art. Pour Renens, c'est un honneur de pouvoir dire qu'on défend l'art populaire et pas seulement élitaire.

M. Laurent Desarzens (indépendant) donne raison à Mme Haas.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "C'est un projet à plusieurs mains: bâtiments, service culture-jeunesse et sports, et administration générale sur l'aspect de la fondation. J'aimerais remercier le Conseil communal de ce débat, qui montre l'importance du projet, qui suscite débats, intérêt et questions. La Municipalité a d'abord voulu acheter un terrain, un patrimoine historique, le mettre en valeur et le rendre au public. C'est ce que demande le crédit d'étude. La Municipalité reviendra avec une évaluation précise des coûts. Comme dans tout projet, même simple, on ne peut pas tout faire à l'interne et le CTC s'entoure de spécialiste pour faire des choses. C'est un projet ambitieux, avec une équipe existante. Il y a là un choix, l'équipe nous a séduits, tant le service culture-jeunesse et sports et sa cheffe de service, la Municipalité et la commission, par la qualité de leur travail. Ces gens ont un réseau dans le monde entier, ils réalisent des expositions, il y a des jeunes, des moins jeunes, qui ont vingt, trente ans de bouteille dans le domaine artistique. On peut toujours faire autre chose, imaginer des thèmes, mais la question est de tomber sur une équipe de gens, compétents, créatifs, qui nous ont approchés parce qu'ils sont intéressés à développer un projet à Renens, justement, dans notre ville. Notre ville est particulière, avec un public populaire qu'ils sont intéressés à trouver. Quand ce projet est présenté, quand leurs réalisations sont présentées, il y a beaucoup d'enthousiasme. Renens est une ville ouvrière qui a le droit à avoir un musée, comme toutes les villes de cette importance. Ce projet est celui d'un lieu vivant, créatif. Dans une année, il y aura un crédit d'ouvrage, il faudra avancer avec des subventions. L'équipe, la Municipalité, le service culture, jeunesse et sports devront faire connaître le projet, séduire et vous convaincre que ce défi vaut la peine.

A propos de la fondation. Il s'agit d'une fondation de droit public où la Municipalité sera largement représentée. La Municipalité prend le vœu d'y adjoindre une compétence issue du Conseil communal. Le bâtiment restera bien sûr propriété de la ville. Le système de la fondation nous permettra d'aller trouver des fonds extérieurs. La Municipalité espère pouvoir financer les travaux de base du bâtiment, qui pourrait éventuellement permettre d'autres usages, et trouver des fonds pour financer la partie muséale de cet investissement.

Ce projet est là, avec des envies, un travail qui a été fait, et la Municipalité vous invite à nous permettre de le démarrer."

Le Président met au vote l'amendement de M. Desarzens (musée du jouet à la place de "L'Autre Musée").

L'amendement est refusé à une nette majorité (un oui et des abstentions).

M. Roscigno lit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 112-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les études nécessaires pour la rénovation de la Ferme des Tilleuls;

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 636'000.-- TTC pour financer ces études.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3430.5030.235 "Les Tilleuls - rénovation des bâtiments";

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2011, inhérentes au présent préavis, à imputer au compte de fonctionnement (nouveau) N° 5100.3653.16 "Soutien projet musée";

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2012 les charges inhérentes au présent préavis, à imputer au compte de fonctionnement (nouveau) N° 5100.3653.16 "Soutien projet musée";

AUTORISE la Municipalité à constituer une fondation, dont le but sera de mener à bien le projet d'un musée intitulé "L'Autre Musée" avec un capital de dotation de Fr. 10'000.--;

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 10'000.-- pour financer le capital de dotation de la nouvelle fondation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 2024.5250.021 "Capital dotation nouvelle fondation".

Le Conseil adopte ces conclusions, avec 3 avis contraires et 6 abstentions.

14. Préavis No 113-2011 – Acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Composition de la commission:

PLR	M. Pascal Golay, président-rapporteur et Mme Gisèle Martin
Fourmi rouge	Mme Maria Rodriguez et M. Mohammed Eareby
PSR	Mme Annelise Besançon et M. Robert Mulopo
Les Verts	M. Jakup Ahmeti
Arc-en-Ciel	Mme Silvia Sandoz

15. Préavis No 114-2011 – Réfection des vestiaires et remplacement des canalisations de la salle de gymnastique de l'Hôtel-de-Ville.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Composition de la commission:

PSR	M. Richard Neal, président-rapporteur et M. Luca Ferrini
PLR	Mme Catherine Wicht et M. Jean-Daniel Roulier
Fourmi rouge	Mmes Simone Szenyan et Nicole Divorne
Les Verts	Mme Myriam Coleman
Arc-en-Ciel	M. Antoine Philippe

16. Préavis No 115-2011 – Constitution de la société CADOUEST SA pour le développement du chauffage à distance sur le territoire des communes de Renens et de Prilly – Autorisation à la Municipalité à participer au capital-actions de la Société CADOUEST SA pour un tiers du capital social soit 4'000'000 de francs – Octroi d'un cautionnement solidaire.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Composition de la commission:

Fourmi rouge	MM. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur et Reza Safaï
PSR	MM. Eugène Roscigno et Jacques Studer
PLR	M. Roland Divorne et Mme Sylvia Mermoud
Les Verts	Mme Véronique Bovey Diagne
Arc-en-Ciel	M. Jean-Marc Reymond

17. Préavis N° 116-2011 – Réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Composition de la commission:

Les Verts	Mme Irina Krier, présidente-rapporteure
Fourmi rouge	MM. Byron Allauca et Jean-Pierre Leyvraz
PSR	Mme Brigitte Rohr et M. Ali Korkmaz
PLR	M. Pascal Waeber et Mme Gisèle Martin
Arc-en-Ciel	Mme Marinella Bianchi Rojo

18. **Motions, postulats, interpellations.**

- Interpellation de Mme Victoria Ravaioli (PSR) sur le tarif du parking du Censuy pour les usagers de la piscine.

"Suite à la mise en place du système macaron dans notre ville pour exclure les véhicules tampons d'autres communes sur notre territoire et lors du rapport suite au Préavis 83-2009, la commission qui s'était réunie avait émis un vœu pour que le parking de la piscine et du Censuy bénéficient d'un tarif préférentiel pour les usagers de la piscine et du terrain de foot.

J'ai pris note dans les communications écrites de la Municipalité qu'un parking payant a été décidé avec le tarif suivant: les 2 premières heures à .-50 puis 1.- de l'heure. C'est-à-dire, pour une journée à la piscine disons de 11 h à 18 h, soit 7 h. de piscine durant les jours ouvrables comme pendant les vacances scolaires, une famille devra payer 6.- pour la journée, en plus des entrées de la piscine de Renens, qui est la plus chère de la région.

On ne peut évidemment pas non plus demander aux familles de sortir de la piscine pour déplacer leur véhicule dans les zones à 3h. et de laisser les enfants, pendant ce temps, seuls.

Je demande donc si la Municipalité peut faire quelque chose de plus pour ces familles et pour les usagers du terrain de foot lors de tournois qui durent toute la journée? Est-ce qu'un tarif préférentiel est envisagé ou envisageable? et rapidement?"

M. Eugène Roscigno (PSR) soutient Mme Ravaioli et demande à M. Golaz, le temps que la Municipalité ait le temps de discuter d'un projet de donner une directive à la Polouest d'être indulgente le samedi et le dimanche, les jours de fort soleil...

M. Pascal Waeber (PLR) rappelle qu'on peut aussi aller à la piscine en transports publics ou à pied.

M. Eugène Roscigno (PSR): "Quand vous vous déplacez en famille à la piscine, avec 2 enfants, les bouées, le pique-nique, avec le copain et la copine, le faire à pied, c'est quasiment mission impossible."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, rappelle le contexte du SDOL, du PALM et de la mise en œuvre du plan OPER qui demande à ce qu'on veille à la qualité de l'air et qu'on évite des déplacements en voiture si possible. La Municipalité a mis en place une politique du stationnement et des plans de mobilité pour les entreprises qui doivent encourager leurs employés à venir en transports publics plutôt qu'en voiture, et dès lors font payer leur parking. Dans ce contexte-là, le parking du Censuy a été rapidement bondé, parce qu'il était gratuit. Les gens venaient de partout. des entreprises, de l'université, et il a fallu rendre ce parking payant. C'est une quadrature du cercle: on aimerait d'une part chasser les pendulaires ou éviter des les encourager de venir en transports individuels, et d'autre part être accueillant par rapport à d'autres usages et c'est extrêmement difficile de vouloir servir tout le monde. La piscine s'est adressée à la Municipalité avec la même demande, de pouvoir, non pas forcément le rendre gratuit, mais d'être sûrs d'avoir des places et si possible d'avoir des allègements.

Elle peut répondre tout de suite, car le débat a eu lieu à la Municipalité. Le résultat est d'avoir rendu le parking payant meilleur marché. Il était le double auparavant. Le fait d'avoir baissé ce tarif le rend plus accessible. La piscine a accepté cette proposition comme étant une première mesure. On ne peut pas, en tous cas pas cette année, privilégier encore plus les usagers de la piscine. On verra si on aura un parking fermé avec des barrières. Pour l'instant, ce n'est pas possible. Un bilan sera fait avec la piscine à la fin de l'année. Un équilibre a été fait entre la possibilité de rester longtemps en payant un peu d'avoir quand même du stationnement gratuit, que ce soit pour les usagers des jardins familiaux et le foot, mais limité à trois heures. En soirée, le dimanche et le samedi après 17 h., c'est gratuit.

Mme Victoria Ravaioli (PSR) a un souci d'attractivité de la piscine de Renens, sachant qu'il y a dans la région Prilly avec un parking gratuit, Bellerive qui a un tarif préférentiel de 20 ct. de l'heure pour les usagers de la piscine. Elle n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse pas le faire à Renens.

- Interpellation de Mme Ravaioli concernant les délégués syndicaux.

"Nous avons appris récemment l'existence d'un conflit entre un délégué syndical et la direction des TL qui était liée à l'activité de ce dernier. Dans ce conflit, il semble que les TL tentent de réduire au silence des délégués syndicaux par des mesures tant d'intimidation (menace de licenciement) que pécuniaires (non-augmentation de salaire). Ceci n'est pas acceptable.

1. Nous souhaitons connaître la position de notre représentante au sein du Comité de direction et du Conseil d'administration des TL.
2. Existe-t-il d'autres tentatives de réduire au silence les délégués syndicaux que ce soit aux TL ou ailleurs?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'intervenir de manière résolue auprès de la Direction des TL afin de protéger les droits fondamentaux du délégué syndical en question, ce qui implique le retrait immédiat de toutes les sanctions?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique répond directement à cette interpellation: "Cette situation a fait l'objet d'un débat, j'ai moi-même amené, avec un représentant lausannois, la discussion au sein du Conseil d'administration des TL sur cette situation. Il y a des versions qui divergent, entre celle du syndicat et celle de la direction des TL. La Municipalité y est attentive, je vais transmettre votre interpellation. Je m'engage personnellement à défendre la liberté d'expression et la liberté syndicale dans le cadre des TL. Des négociations sont en cours, avec des éléments individuels qu'il n'y a pas lieu de livrer ici. La Municipalité est informée par la direction des TL de ce qui se passe, et comme d'autres membres du Conseil et du Comité de direction, je souhaite vivement que les TL puissent retrouver un peu de sérénité dans la relation avec leur syndicat."

- Interpellation de M. Pascal Waeber (PLR) au sujet de la modification du forfait d'entretien de l'aide sociale pour jeunes adultes.

"Dimanche dernier, les citoyens vaudois ont accepté la loi sur les PC familles. Avec l'acceptation de cette loi, la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) sera également modifiée. Cette modification permettra au Conseil d'Etat de réduire le forfait d'entretien de l'aide sociale pour jeunes adultes vivant seuls, sans charge de famille et sans activité lucrative de l'ordre de 150 francs par mois. Cette réduction devrait être compensée par l'augmentation du montant des bourses d'étude pour jeunes au RI, mais qui suivent une formation.

Je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- Combien de jeunes habitant la commune seraient concernés par cette diminution du forfait d'entretien?
- Combien d'entre eux sont actuellement en formation professionnelle ou universitaire?
- L'octroi d'une bourse est-il automatique pour eux?
- La compensation de la diminution du forfait serait-elle entière?"

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal répondra lors d'un prochain conseil.

19. Propositions individuelles et divers.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts), revient sur le préavis n° 110 pour remercier le Conseil et la Municipalité d'avoir accepté l'installation des ruchers urbains à Renens. Elle se réjouit de voir aboutir dans notre commune des projets d'envergure, tels que la rénovation de la ferme des Tilleuls et la création d'une fondation, mais aussi de plus petits projets comme celui-ci, et qui en plus, servent la nature.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) a une simple question: "Les chômeurs en fin de droit à moins de 2 ans de la retraite et les familles pauvres avec enfants seront mieux soutenues, le peuple vaudois en a décidé ainsi. La réglementation sur les PC pour familles est assez complexe et ce n'est pas forcément facile de savoir qui remplit les conditions. Il serait donc dommage que des enfants soient privés de cette chance seulement parce que leurs parents seraient mal informés sur leurs droits.

Pourra-t-on trouver un mécanisme, à l'échelon communal ou cantonal, pour cibler les ayants droit potentiels et les renseigner sur la procédure à adopter ?"

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal: "L'ARASOL n'est pas encore au clair sur quand ces mesures de PC famille et de rente-pont pour les chômeurs vont entrer en vigueur. Cela nécessitera une mise en place importante au niveau de la formation du personnel, notamment des agents d'assurance sociale. Il y aura aussi un plan pour la communication aux bénéficiaires potentiels de ces nouvelles mesures. Je répondrai à votre question après m'être renseigné auprès de l'ARASOL et du canton."

Le Président clôt la séance à 22heures 20, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 23 juin 2011 à 19 heures.** Le Conseil sera suivi d'une agape.

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller